

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** **Soleto****· Code du produit:** 13924**· UFI:** .**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées****· Secteur d'utilisation** Cultures agricoles**· Emploi de la substance / de la préparation**

produit phytosanitaire

Herbicide

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur:**

Leu+Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· Service chargé des renseignements:

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soleto

(suite de la page 1)

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
metobromuron
1,2-benzisothiazol-3(2H)-on
- **Mentions de danger**
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Retourner le contenu / récipient au point de vente ou remettre à un point pour déchets spéciaux de collecte.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH208 Contient metobromuron, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soleto

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 3060-89-7 EINECS: 221-301-5	metobromuron ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	≥30-<50%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-on ☠ Acute Tox. 2, H330; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317, EUH401 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≥0,025-<0,05%

Composants sans danger:

68425-94-5	Alkylnaphtalènesulfonate sel de sodium; formaldéhyde	≥1-<10%
------------	--	---------

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- **Après inhalation:**
En cas d'inhalation de gaz d'incendie, de produits de décomposition ou de poussières en cas d'accident, aller à l'air frais.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures souillés.
Laver à fond avec de l'eau et du savon.
Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Garder les yeux bien ouverts pendant le rinçage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soletto

(suite de la page 3)

Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite de l'eau abondamment.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut probablement provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

Autres indications

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: *Soleto*

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)**Aucune mesure particulière n'est requise.**Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.***· Conseils pour une manipulation sans danger***Se laver soigneusement les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation avec le produit.**Enlever immédiatement les vêtements contaminés et ne les utiliser qu'après un nettoyage complet.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Laisser dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un environnement sec et bien ventilé.**Stocker le récipient en position verticale afin d'éviter toute fuite.***· Indications concernant le stockage commun:***Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.***· Autres indications sur les conditions de stockage:***Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière du soleil.***· Stabilité de stockage: Température de stockage recommandée: ≤ 30 °C****· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.***· Remarques supplémentaires:***Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.***· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle***Préparation de la bouillie : porter des gants et une combinaison de protection. Application de la bouillie : porter des gants et une combinaison de protection. Des dispositifs techniques de protection pendant l'application (par ex. cabine fermée du tracteur) peuvent remplacer l'équipement de protection individuelle obligatoire s'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.***· Mesures générales de protection et d'hygiène:***C'est un produit phytosanitaire à utiliser à l'extérieur ou dans la serre. Aucune utilisation à l'intérieur.*

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soleto

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques, catégorie III (EN 374). (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la directive CE 2016/425) : par exemple en caoutchouc nitrile (0,5 mm).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Porter des lunettes en osier (selon EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· Protection du corps:

Porter un vêtement personnel de protection.

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· État physique**

Suspension

Liquide

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soletto

(suite de la page 6)

· Couleur:	Crème, Blanc
· Odeur:	Aromatique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>100 °C
· Température d'inflammation:	>800 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· La température d'inflammation minimum:	
· pH à 21 °C	7,9
· Viscosité:	
· Dynamique à 40 °C:	111-315 mPa.s (OECD 114)
· Solubilité	
· l'eau:	Dispersable
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,219 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée
· Tension superficielle	40.9 mN/m, a été déterminée dans une suspension à 1% dans l'eau distillée.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Suspension
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Plus petite énergie d'inflammation:	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Classe d'explosivité de poussière:	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: *Soletto*

(suite de la page 7)

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
En cas d'utilisation ou de libération accidentelle, le souffle de mélanges vapeur / air inflammables est possible.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Soletto

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

3060-89-7 metobromuron

Oral	LD50	1.000-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>1,6 mg/l (rat) (4 h) (Test atmosphere: dust/mist)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Résidus (pétrole), fractionnement du reformage catalytique, sulfonés, polymères avec formaldéhyde, sels de sodium (n° CAS 68425-94-5) : Irritation des yeux
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soleto

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:**
Soleto

Fish toxicity LC50	≥100 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	≥100 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (48 h)
Aquatic plants ErC50	1,39 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)

3060-89-7 metobromuron

Fish toxicity LC50	43 mg/l (poissons) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	44,1 mg/l (<i>Daphnia magna</i>) (48 h)
Aquatic plants ErC50	0,63 mg/l (<i>pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on

Fish toxicity LC50	10 mg/l (poissons) (96 h)
--------------------	---------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Métobromuron : pas facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Métobromuron : pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage : n-octanol/eau : log Pow : 2.48 (20 °C), pH : 7.3
- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (auto-classification) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023


Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: *Soletto*

(suite de la page 9)

- **Code déchet:**
02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients usagés vides doivent être vidés de manière optimale et soigneusement nettoyés avant d'être remis à la déchèterie.
Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (metobromuron)
- **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (metobromuron)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets dangereux divers.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90
- **No EMS:** F-A,S-F
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: Soleto

(suite de la page 10)

· Indications complémentaires de transport:**· ADR****· Quantités limitées (LQ)**

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage
intérieur: 30 mlQuantité maximale nette par emballage
extérieur: 1000 ml**· "Règlement type" de l'ONU:**UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A. (METOBROMURON), 9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Article 4, al. 1bis, article 4, al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et article 1, let. f de l'ordonnance du WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: *Soletto*

(suite de la page 11)

substance/cette préparation) que si l'ordonnance de formation correspondante le prévoit pour atteindre leur objectif de formation, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge en vigueur sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) peuvent effectuer des travaux dangereux avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de la profession apprise. Sont considérés comme jeunes les travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit

· **Contact:**

· **Date de la version précédente:** 13.06.2023

· **Numéro de la version précédente:** 9

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.06.2023

Révision: 16.06.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: *Soleto*

(suite de la page 12)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

CH/FR